



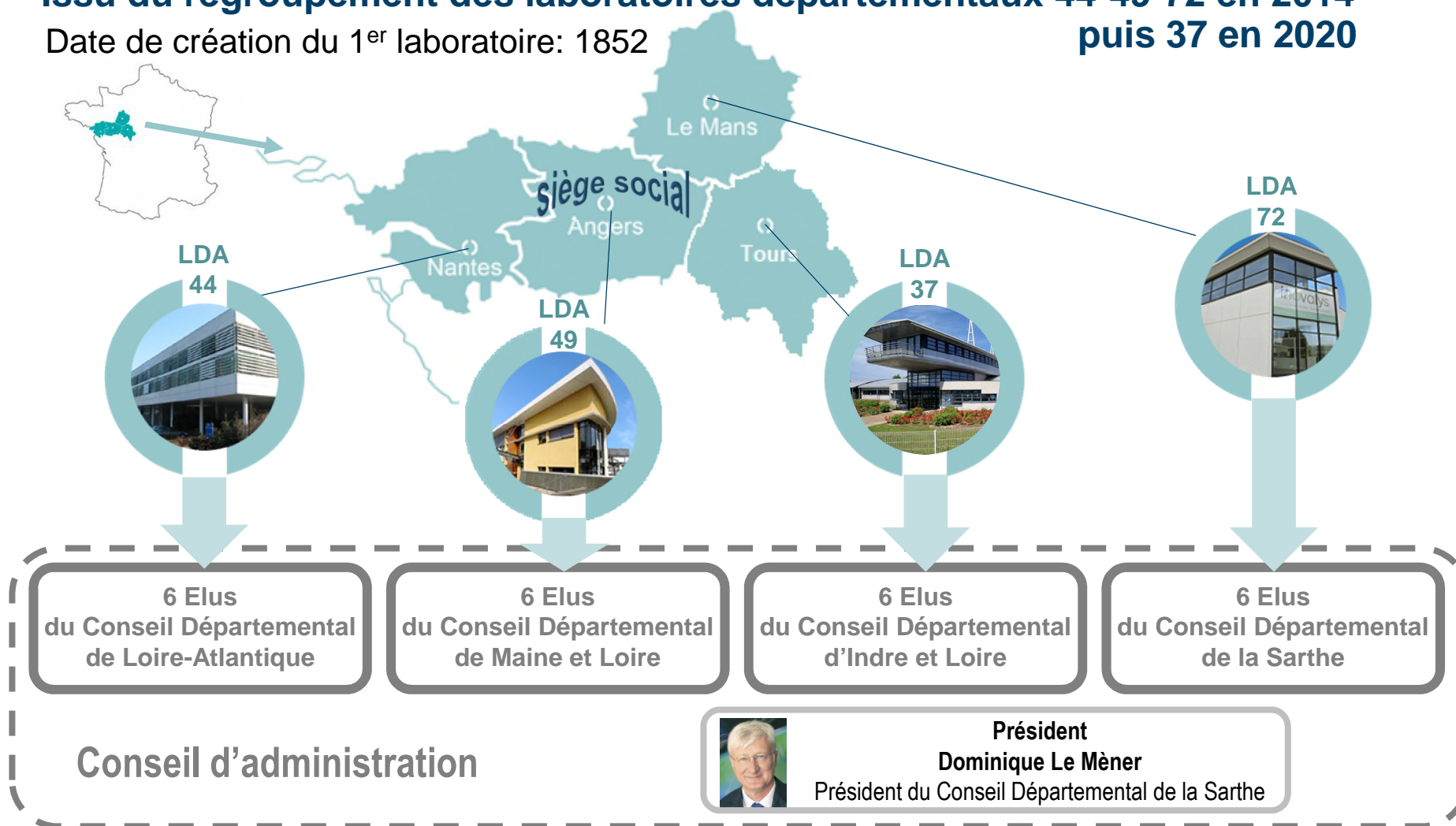
Novembre 2020

# Statut: Groupement d'intérêt public (GIP)

Issu du regroupement des laboratoires départementaux 44-49-72 en 2014

Date de création du 1<sup>er</sup> laboratoire: 1852

puis 37 en 2020

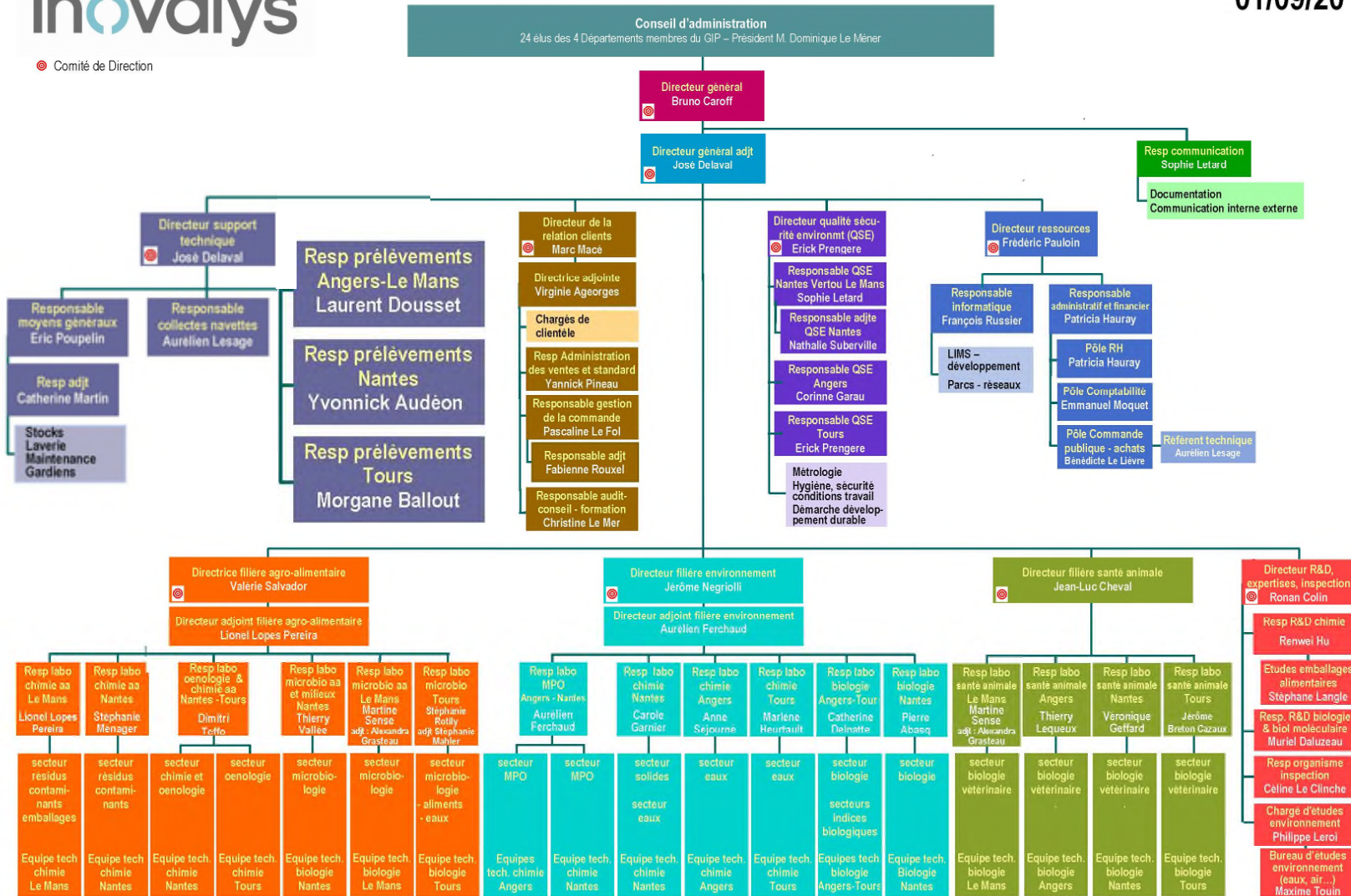


---

# Les filières d'expertise



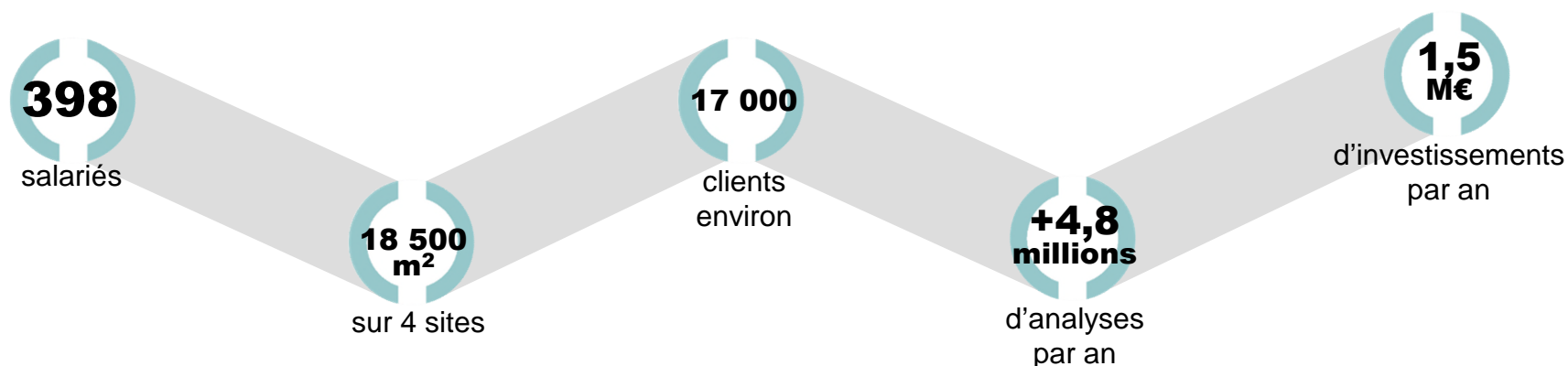
Comité de Direction



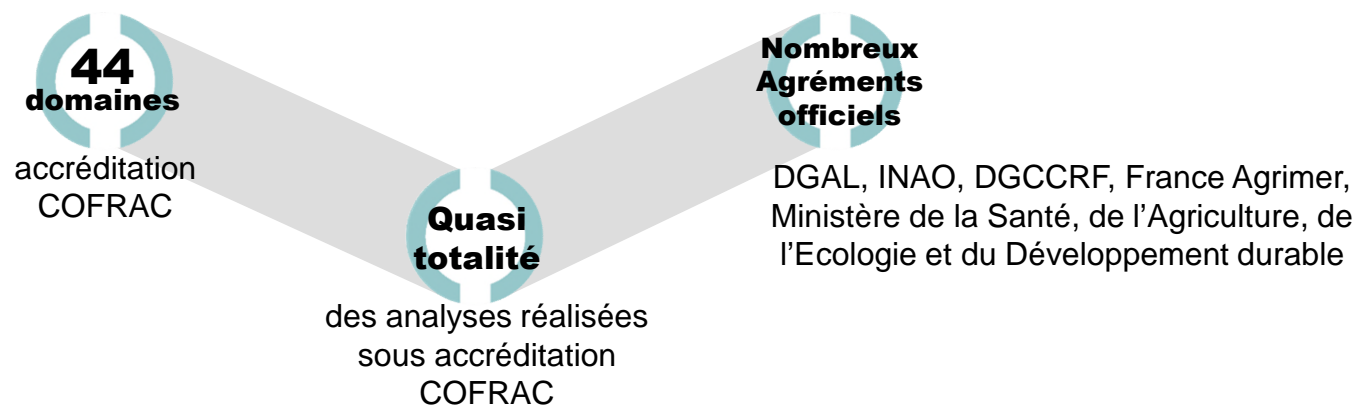
septembre 2020

# Quelques chiffres

## Un laboratoire public parmi les plus importants de France



## Quatre sites de production accrédités et agréés



---

# Les prestations

## Un service global

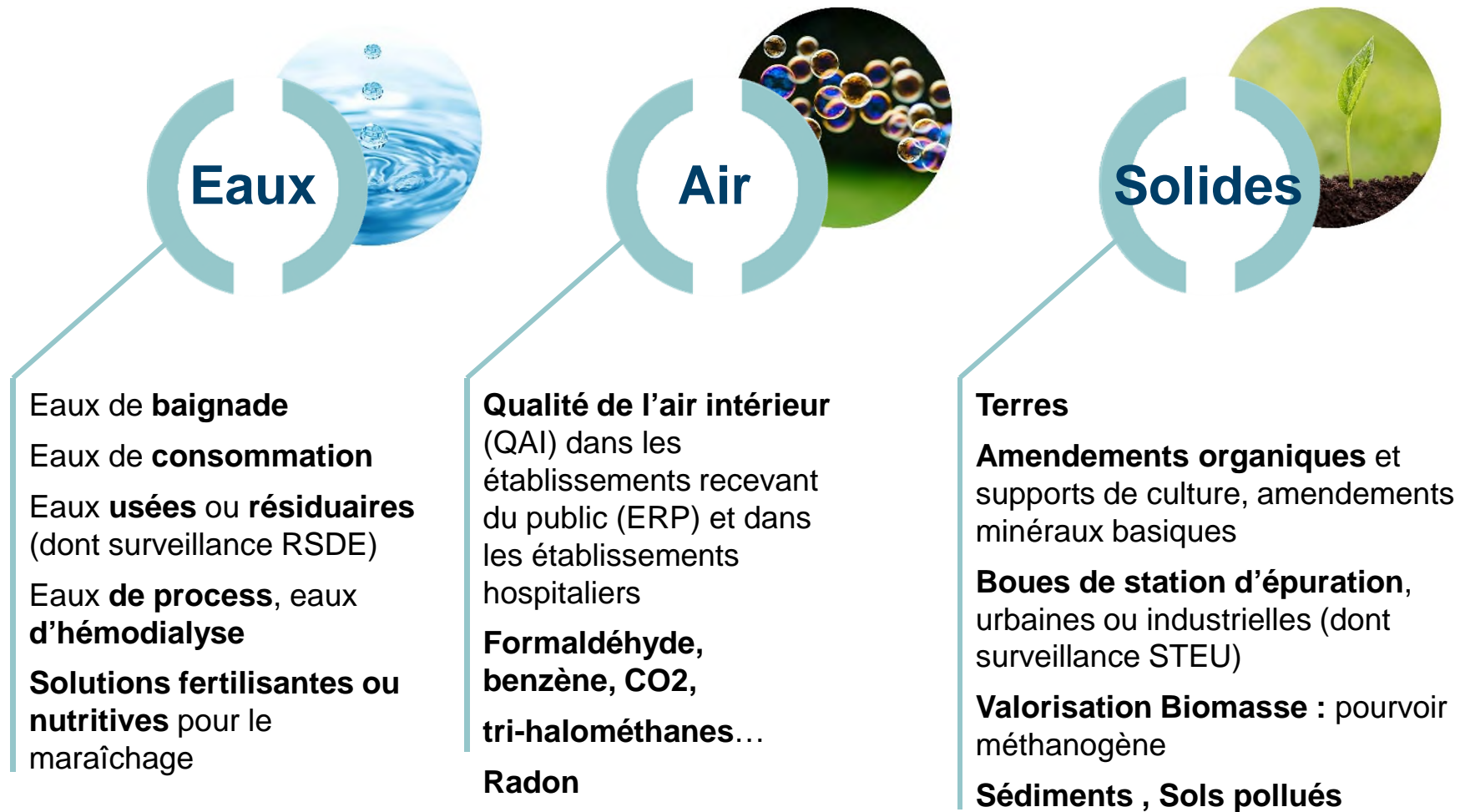
- Prélèvements, collectes
- Mesures de terrain
- Analyses en laboratoire
- Formations, audits et conseils

## Les engagements

- Proximité
- Expertise
- Confidentialité
- Indépendance
- Réactivité



# Filière Eaux et Environnement



---

# Filière Eaux et Environnement

## Une large gamme d'analyses

### ○ Contaminants

- Pesticides (450 molécules dont 322 accréditées COFRAC)
- 723 micropolluants accrédités COFRAC
- Métaux lourds



### ○ Indices biologiques (IBGN)

### ○ microbiologie

- Légionelles, cyanobactéries, endotoxines bactériennes
- challenges tests (cosmétiques)

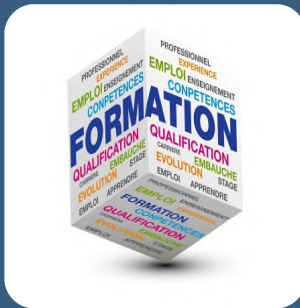


## Prestations d'expertise et d'accompagnement des industriels

- Conseil et expertise : interprétation de résultats, R&D à façon
- Prestation sur site client: suivi qualité, gestion de laboratoire



# Missions de service public



maintenir la compétence technique et scientifique du personnel (Agréments)



garantir des services de proximité au profit des populations des 3 départements



maintenir une organisation mobilisable en situation de crise



assurer un rôle opérationnel et prospectif en épidémiologie



assurer la disponibilité d'experts indépendants de tout intérêt économique

---

# Moyens mis en œuvre pour la prestation

## 1. Moyens humains

### 1. 10 préleveurs basés à Angers

### 2. Recrutement des préleveurs

- Procédure de recrutement : compétence, qualification, intégrité
- Entretien professionnel annuel – revue du risque d'impartialité

### 3. Préleveurs accrédités

- Habilitation initiale et continue sur les prélèvements d'eaux

## 2. Logistique

- Local des préleveurs Inovalys à Angers
- Organisation des tournées de prélèvement
- Véhicules de prélèvement
- Stockage à Angers et expédition des échantillons

# Bureau des Préleveurs



- Bureau au sein de la direction relation client
- Une ordinateur fixe par préleveur
- Wifi pour synchronisation des tablettes
- Imprimante pour étiquettes
- Accès direct au laboratoire et locaux techniques



# Laboratoire des Préleveurs



Paillasse pour mesure et étalonnage

Espace de préparation des équipements.

Zone de reconditionnement et de stockage des équipements et matériel.

Accès direct au parking



- 
- **29 véhicules** dont **23 aménagés** avec un équipement frigorifique spécifique



---

# Stockage des échantillons



---

# Politique QSE

## Les engagements d'inovalys



### 1. Qualité

Garantir la qualité des analyses et prestations en conformité avec les normes NF EN ISO/IEC 17025 et NF EN ISO/CEI 17025.



### 2. Veille technologique active

Anticiper l'émergence de nouveaux besoins.

Identifier et développer au sein du laboratoire les nouvelles prestations pouvant y répondre au moment opportun.

Communiquer en amont sur ces orientations afin d'informer nos clients de ces axes de développement.



### 3. Respect strict de la Réglementation

Respecter les exigences légales et réglementaires en matière de qualité, de sécurité et d'environnement.

---

# Inovalys, un laboratoire accrédité Cofrac



Section Laboratoires

Convention N° 5748

## ATTESTATION D'ACCREDITATION

### ACCREDITATION CERTIFICATE

N° 1-5752 rév. 13

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :  
*The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :*

#### **INOVALYS**

N° SIREN : 130018989

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17025 : 2017**  
*Fulfils the requirements of the standard*

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités en :  
*and Cofrac rules of application for the activities of in :*

#### **ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU**

*ENVIRONMENT / WATER QUALITY*

#### **AGROALIMENTAIRE / SANTE ANIMALE**

*FOOD AND FOOD PRODUCTS / ANIMAL HEALTH*

#### **PRODUITS CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES, EQUIPEMENTS MEDICAUX / BIOLOGIE VETERINAIRE**

*CHEMICAL AND BIOLOGICAL PRODUCTS, MEDICAL DEVICES / ANIMAL BIOLOGY*



---

# Confidentialité



Les exigences de la nouvelle version de la norme ISO 17025 (extrait § de la norme)

De par ses procédures de gestion, ses systèmes informatisés et ses dispositions contractuelles, Inovalys s'engage à assurer la protection des informations confidentielles et des droits de propriété de ses clients :

Le personnel d'Inovalys ne peut divulguer aucune information sur les données obtenues sans le consentement préalable du client sauf en cas de demande d'une instance réglementaire.

Le laboratoire précise aux clients les données qu'il souhaite rendre publiques et avant tout commencement de la prestation. Aucune donnée ne sera diffusée à des tiers non concernés par cette prestation.

Les rapports d'essais ne peuvent être transmis à des tiers sans que le client soit informé de ce qui doit être divulgué, et donner son consentement librement, sans coercition.

# Impartialité



Les exigences de la nouvelle version de la norme ISO 17025 (extrait § de la norme)

## 4.1 - Impartialité

4.1.1. Les activités de laboratoire doivent être réalisées avec impartialité, structurées et gérées de manière à préserver l'impartialité.

4.1.2. La direction du laboratoire doit s'engager à exercer ses activités en toute impartialité.

4.1.3. Le laboratoire doit être responsable de l'impartialité de ses activités et ne doit pas permettre que des pressions commerciales, financières ou d'autres pressions, compromettent cette impartialité.

4.1.4. Le laboratoire doit régulièrement identifier les risques susceptibles de porter atteinte à son impartialité. Cette identification doit inclure les risques découlant de ses activités ou de ses relations, ou des relations de son personnel. Cependant, ces relations ne présentent pas nécessairement un risque pour l'impartialité du laboratoire.

NOTE Une relation qui menace l'impartialité du laboratoire peut reposer sur la propriété, la gouvernance, le management, le personnel, les ressources partagées, les finances, les contrats, la commercialisation (y compris la création et la promotion d'une marque), et le paiement de commissions sur les ventes ou autres incitations à apporter de nouveaux clients, etc.

4.1.5. Si un risque pour l'impartialité est identifié, le laboratoire doit pouvoir démontrer comment il l'élimine ou le réduit au minimum.

## 6.2 - Personnel

6.2.1. L'ensemble du personnel du laboratoire (qu'il soit interne ou externe) qui pourrait avoir une influence sur les activités de laboratoire doit agir de manière impartiale, être compétent et travailler conformément au système de management du laboratoire.

## 8.2 - Documentation du système de management

8.2.2. Les politiques et les objectifs doivent porter sur la compétence, l'impartialité et la cohérence des activités de laboratoire.

---

# Impartialité



Les exigences de la nouvelle version de la norme ISO 17025 (extrait § de la norme)

## Dispositions existantes

○ **Article 25 de la loi 83-634 du 13/07/1983 (modifié) portant droits et obligations des fonctionnaires:**

«Le fonctionnaire exerce ses fonctions avec dignité, **impartialité**, intégrité et probité. Dans l'exercice de ses fonctions, il est tenu à l'obligation de neutralité.»

○ **Convention constitutive du GIP inovalys:**

«Article 4 - Objet et missions du groupement : (...) ce groupement doit permettre (...) de mobiliser les techniques, les matériels et les compétences pour réaliser des analyses et des prélèvements garantissant la qualité des résultats, la réactivité, la transparence et **l'impartialité**»

---

# Impartialité



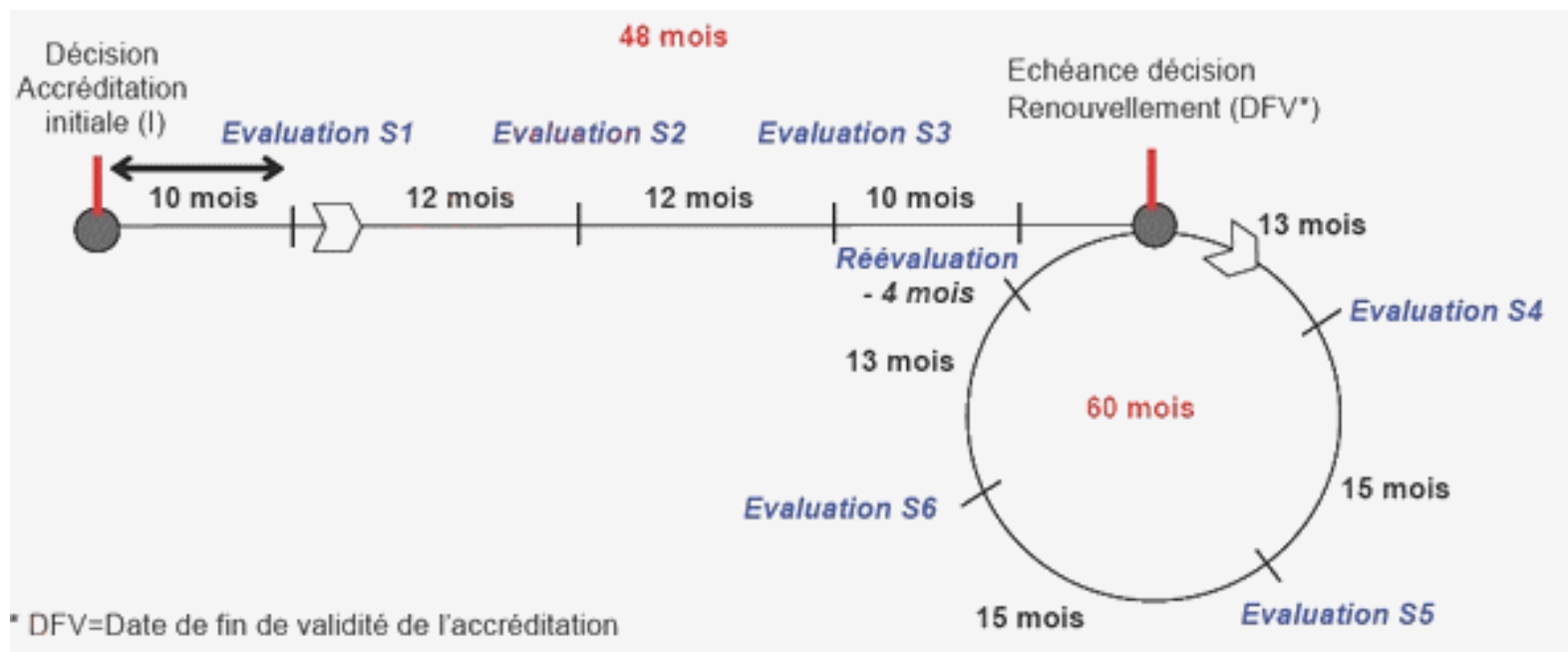
Les exigences de la nouvelle version de la norme ISO 17025 (extrait § de la norme)



La direction du laboratoire demande à chacun d'appliquer ces nouvelles dispositions de maîtrise des risques sur l'impartialité.

- de signer le nouvel « **engagement d'impartialité, de confidentialité, d'intégrité et de protection des données** »
- de déclarer à tout moment toute situation réelle et prévisible, dont il aurait connaissance, présentant un risque sur l'impartialité.

# Audit de surveillance Cofrac





**Merci beaucoup  
pour votre attention**